



**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers -Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (ERSEH) -

Destinataires: Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 1er degré *sic* de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par Mme DIB- DAASEN 13 pour l'école inclusive: ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'École inclusive et notamment aux mesures inclusives de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance, un poste d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est à pourvoir par un professeur du 1^{er} degré titulaire du Cappei, sur les secteurs de **Marseille (2 postes), Aix sud 3**

Les professeurs du 1er degré intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à l'adresse suivante ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr dans les 8 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique

Objet: **POSTE ERSEH 13 ASH/ECOLE INCLUSIVE-SECTEUR- NOM - PRENOM**

Copie à: établissement d'affectation du candidat

Copie à : IEN ASH 13 : brigitte.borsaro@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.

Les candidats retenus seront convoqués à un entretien (convocation adressée par courriel).

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT DE SCOLARISATION des élèves en situation de handicap

	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant « Référent de Scolarisation » des élèves en situation de handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale, l'ERSEH, enseignant du 1 ^{er} degré, exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles maternelles et élémentaires, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés. Lieux d'implantation des trois postes: 1 – Aix Sud 3 2 – Marseille (Collège Château Forbin) 3 – Marseille (Malraux 1)
	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves En situation de handicap du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	Accueillir et informer les parents d'enfants en situation de handicap sur les diverses possibilités de scolarisation. Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires, Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements, directeurs.
	FONCTIONS	Être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, Faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AESH, en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves en situation de handicap, Être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants en situation de handicap de leur secteur : parents, institutions et associations, AESH... Assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes le midi, le soir, le mercredi), Renseigner AGESH et l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales pour ce qui concerne son territoire.
	COMPETENCES	Connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Sens de l'organisation, compétences en secrétariat, pratique de l'outil informatique. Sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire. Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille. Expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur la détermination des objectifs et de l'évaluation.
	DIPLOMES OU EXPERIENCE	Ce poste est ouvert aux enseignants du 1 ^{er} degré. La priorité sera donnée aux enseignants spécialisés (CAPPEI, CAPA-SH ...) Une expérience d'enseignement dans l'ASH est souhaitée.
	NOMINATION	Postes à pourvoir au 8 septembre 2025 pour l'année 2025-2026
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à respecter et à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises dans les 8 jours suivant la publication de l'avis par e-mail à l'adresse suivante : ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr s/c de l'inspecteur de circonscription en mentionnant l'objet : POSTE ERSEH13 -ASH/ECOLE INCLUSIVE. Elles doivent comporter un curriculum vitae et une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation.

CONTACT

IEN ASH responsable du dossier ERSEH :
Brigitte Borsaro brigitte.borsaro@ac-aix-marseille.fr